

GPEC et les groupes métiers : des outils managériaux de cogestion et une fausse association !

Le groupe métier, comme la cartographie des métiers, participe de la volonté de la direction « d'optimiser les compétences et les effectifs par métiers en fonction des besoins futurs de l'entreprise. » Besoins analysés au regard de la situation économique et concurrentielle de l'ensemble du secteur des médias, et notamment des radios privées.

Le groupe métier est un outil « participatif » (note de la direction). Les salarié-e-s, cadres et non cadres, les connaissent déjà car c'est un outil qui a déjà été utilisé à maintes reprises à Radio France. À chaque fois la majeure partie des participant-e-s s'est largement sentie prise en otage!

Au final c'est plus de caution que la direction a besoin que de salarié-e-s réellement acteurs.

Pour la première fois dans le projet d'accord GPEC non signé, la direction a dévoilé sa méthode et ce qu'elle veut faire à Radio France :

Développer la méthode participative des groupes métiers!

- « Les métiers prioritaires demandent un examen détaillé de leurs activités et de la manière dont elles sont exercées, des compétences mises en œuvre, des évolutions en cours ou attendues. Cet examen ne peut être réalisé efficacement qu'avec la participation directe de personnes qui exercent ces métiers. Les parties signataires conviennent de recourir à la méthode des groupes métiers déjà appliquée en 2007 aux métiers PARL et Attachés de Production pour l'examen des autres métiers considérés comme prioritaires pour l'étude, et d'y apporter des améliorations en particulier sur la manière de composer les groupes. »*
- « Ces groupes métiers devraient regrouper des volontaires, « exerçant le métier, de quelques salariés en relation professionnelle constante avec lui et d'un animateur extérieur issu du cabinet de consultant qui rendra l'étude à la direction. »*
- « La méthode consistera dans une première étape à décrire et à formaliser le contenu détaillé et les compétences constitutives du métier à partir des constats exprimés par les participants des groupes, dans la situation actuelle et en tenant compte des évolutions en cours. »*

Quels seront les plans d'actions par métier ?

« Les plans d'actions seront définis au vu des propositions formulées dans les groupes métiers et en fonction des priorités décidées dans le cadre de projets de changement. Ils intègreront l'ensemble des paramètres analysés sur la situation démographique et professionnelle des personnels concernés et sur les besoins estimés à un horizon réaliste de 2 à 3 ans. »*

Ainsi, il s'agit pour l'entreprise de se transformer avec comme outils des plans d'action qu'elle aura directement concoctés avec un cabinet en ne prenant que ce qui l'intéresse de ce qu'auront dit les membres du groupe. **Exit les syndicats! Et consultation minimale des instances...**

Que la direction ne s'y trompe pas ; les salarié-e-s ne sont pas prêts à brader leurs métiers.

Ne touchez pas à nos emplois, nos métiers et à notre Convention Collective

Paris, le 8 avril 2008

* extraits du projet d'accord GPEC non signé par les syndicats